

AVIS COLLECTIF N° 43 C.

PARTIE IV. — (Bureau 62-2).

Distribution : H. V. D., E. B. D., Centre d'Organisation, Cell. d'Organisation : E (4 ex.), P; V, M, F, C, Service E : bureaux 12-1 et 11-4, Service F : bureau 44-8, Service P : bureaux 51-5, 52-1, 52-5, 52-6, 52-9, Service Commercial : bureaux 61-2, 62-2, Service de Mécanographie Bruxelles P.-I., Chefs de groupe : IPX, IPM, IPV, Représentants Commerciaux, Adjoints E, Inspecteurs des Recettes, Chefs de stations, Compagnies. Réserve : dépôt des instructions.

Organisation du service des stations, dépendances et points d'arrêt.

Modifications à l'annexe I à l'instruction 7 de 1934.

- A. Un point d'arrêt non gardé, placé sous la gérance de la station de Tielt est ouvert à MARIALOOB.

Il est-situé à 2.526 m. de la station de Meulebeke et à 2.728 m. de celle de Tielt.

Le prix des billets au départ ou à destination de ce point d'arrêt est calculé d'après la distance la plus courte obtenue en ajoutant 3-km. à celles de Meulebeke ou de Tielt.

- B. Un point d'arrêt non gardé, placé sous la gérance de la station de Huy-Sud, est ouvert à *Fleury* sur la ligne de Statte à Ciney.

Ce point d'arrêt est situé à 1.596 mètres de Huy-Sud et à 904 mètres de Marchin.

La distribution des billets est assurée par le personnel des trains.

Les prix sont établis d'après les distances ci-après :

FLEURY.

Statte	4 km.	Régissa	3 km.
Huy St-Hilaire	3 »	Fourneau	4 »
Huy Sud	2 »	Barse	5 »
Marchin	1 »	Roiseux	6 »

PARTIE IV.

Vye-Tharoul	8 km.	Pctit-Avin	18 km.
Modave	10 »	Havelange	22 »
Modave (Village)	12 »	Bormenville	27 »
Clavier	14 »	Hamois-en-Con-	
Les Avins-en-		droz	30 »
Condroz	17 »	Emptinne	33 »
		Ciney	38 »

Dans les autres relations, les distances applicables sont celles fixées pour Huy-Sud, majorées de 2 km. ou pour Marchin, majorées de 1 km., selon le cas.

C. L'annexe I à l'instruction 7 de 1934 est à compléter comme suit :

Intercaler, page 17 :

PAng. Fleury Huy-Sud Voyageurs.

Page 31 :

PAng. Marialoop Tielt Voyageurs.

Pour le Directeur Général,

HENNING.

PARTIE IV.

Société Nationale des
CHEMINS DE FER BELGES
Direction
du Service Commercial

Bruxelles, le 11 juin 1943.
73, rue de la Montagne.
Section 10.

AVIS COLLECTIF N° 43 C.

Marchandises.

Distribution : Directions C et F. Représentants Commerciaux, Inspecteurs sectionnaires et des Recettes, Chst, C. R., Compagnies, Verkehrsbüro de la H. V. D. Bruxelles. Bureau 53-3.

SOMMAIRE.

- | | | |
|---|---|--|
| Nicht wichtig | } | PARTIE I. — (Bureau 62 1).
Transport d'explosifs. |
| Genehmigt
H. V. D. Brüssel
7 V 1 Vxp
4.-5-43.
(gez.) Haider | | } |
| Nicht wichtig | } | |
| Nicht wichtig | | } |
| E. B. D. Brüssel
7 V 4 Vweg | } | |
| Nicht wichtig
(ohne deutsche
Uebersetzung) | | } |
| Nicht wichtig
(ohne deutsche
Uebersetzung) | } | |

AVIS C PARUS DEPUIS L'AVIS 36 C

Avis 37 C du 15-5-1943.

Supplément à l'avis 32 C.

Avis 38 C du 21-5-1943.

Voyageurs et bagages.

Avis 39 C du 28-5-1943.

Raccordements.

Avis 40 C du 29 mai 1943.

Suspensions de trafic.

Avis 41 C du 5 juin 1943.

Statistique des marchandises transportées en juin 1943.

Avis 42 C du 5 juin 1943.

Voyageurs et bagages.